



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du jeudi 10 juillet 2025

Procès-verbal N°37/07/2025

Le 10 juillet 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 18h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry BRUYERE-ISNARD, maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) : AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BERNARD JULIEN, BRUYERE-ISNARD THIERRY, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RIO JEAN-LUC, SOLIGNAC MICHELE

PROCURATIONS (3) : JEAN BRUNDO donne procuration BRUYERE-ISNARD THIERRY, SERAIDARIAN NATHALIE donne procuration à DUSAUTOIR JOANNE, DAVID DELORME donne procuration à JEAN-LUC RIO.

ABSENTS EXCUSES (2) : BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, DELORME DAVID, SERAIDARIAN NATHALIE, RODIER MURIEL, BRUNDO JEAN.

la séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 10, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise qu'il y a 3 procurations.

Secrétaire de séance : M LAURANT THIERRY

1-Adoption de l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

2-Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 juin 2025

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3-Emprunt dans le cadre des projets inscrits au budget 2025

Monsieur le Maire précise qu'il est amené à faire ce conseil municipal pour choisir la banque avec laquelle nous contracterons un nouveau prêt. Deux banques ont répondu à notre demande :

- La Banque Postale
- Le Crédit Agricole

Avant de se prononcer Monsieur le Maire fait état des projets pour lesquels nous avons besoin de financement en ayant recours à un emprunt.

- Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la médiathèque pour une puissance de 36KW. Soit un emprunt de 60 000 euros
- La construction d'un nouveau cabinet médical pour lequel nous aurons environ 70 % de subventions entre La Région AURA, L'Etat (DETR) et Le Département de l'Ardèche
Soit un emprunt de 190 000 euros.

Après l'analyse des offres dont chaque conseiller municipal a été destinataire Monsieur le Maire propose de retenir le Crédit Agricole avec deux emprunts distincts afin de bien identifier les deux projets.



Projet photovoltaïque sur le toit de la médiathèque :

Montant : 60 000 € - Durée : 10 ans

- Taux actuel : 3,38% fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Échéances de remboursement : ANNUELLES
- S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la 1ère échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage du prêt)
- Taux résultant de l'annuité réduite : 2,7807%
- Si date de versement des fonds : 11/10/2025
- Et date de la première échéance : 11/11/2025
- Frais de Dossier : 75 €

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

Projet construction du cabinet médical :

Montant : 190 000 € - Durée : 20 ans

- Taux actuel : 3,88% fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Échéances de remboursement : ANNUELLES
- S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la 1ère échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage du prêt)
- Taux résultant de l'annuité réduite : 3,4907%
- Si date de versement des fonds : 11/10/2025
- Et date de la première échéance : 11/11/2025
- Frais de Dossier : 190 €

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

En ce qui concerne le modèle économique à mettre en place dans le cadre du projet photovoltaïque, Monsieur le Maire propose d'inviter au prochain conseil municipal, l'économiste de flux du SDE07 qui nous expliquera les modalités de mise en place de l'autoconsommation collective et la revente d'énergie.

Il précise également que les emprunts seront amortis de la façon suivante ;

- L'emprunt pour le photovoltaïque sera compensé par les économies générées par l'autoconsommation de l'électricité produite.
- L'emprunt pour la construction du cabinet médical par les recettes des loyers des médecins et des kinésithérapeutes.

4-Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle les festivités à venir et remercie le comité des fêtes pour cette fête votive qui renoue avec les traditions du village.

La séance est levée à 19h15

Le Maire
THIERRY BRUYÈRE-ISNARD

Thierry BRUYÈRE-ISNARD

Le Secrétaire de séance
THIERRY LAURANT

Thierry LAURANT

